



JE SUIS ASSIGNEE DEVANT LE JEX PAR MON EX MARI

Par **nunchkas**, le **16/01/2011** à **17:10**

Bonjour,

Mon ex-mari a décidé de baisser la pension alimentaire qu'il doit verser pour sa fille étudiante majeure car elle étudie sous contrat de professionnalisation. Seule une décision de justice peut autoriser un changement de la pension car le jugement de divorce prévoit que la pension doit être versée jusqu'à ce qu'elle exerce une activité professionnelle non occasionnelle rémunérée.

Par ailleurs, depuis 5 ans, il refusait de revaloriser la PA. Je me suis adressée à un huissier pour engager une procédure de paiement direct. En réponse, mon ex mari m'a assigné devant le juge de l'exécution pour obtenir mainlevée. Mais comme il habite en province, mon avocat ne veut pas s'occuper de cette affaire, car il me dit que cela me coûtera très cher si il doit se déplacer en province. Il me conseille donc de me défendre seule.

Je ne sais même pas comment cela se passe, comment m'y préparer.

Est-ce que quelqu'un peut m'aider ?

Je vous remercie beaucoup par avance